

Lettre de réponse au *Figaro*

Le Figaro a publié le 4 novembre 2021 une « enquête » signée de Rozenn Morgat, intitulée *L'Institut Confucius en opération séduction à l'université d'Artois* (précédée de la parution sur le site web du même journal le 3 novembre 2021). Les imputations désignant l'Institut Confucius comme « bras armé du soft power de la Chine (qui) pénètre la vie universitaire, entraînant le département d'études chinoises sur la pente d'un alignement inquiétant avec Pékin », « entravant la réflexion sur la vraie Chine », frisent la diffamation. Puisque je suis désignée nommément dans cet article comme directrice de l'IC de l'Artois, je me dois d'utiliser mon droit de réponse afin de rétablir la vérité des faits. Avant d'en venir aux faits erronés ou dénaturés exposés dans cet article, je tiens à rappeler que je suis avant tout Professeure des Universités (titre « omis » par la journaliste), et de nationalité française ; je réaffirme mon adhésion, pleine et constante, aux valeurs républicaines, et à la liberté de la presse qui, avec la recherche de la vérité, constituent l'éthique du journalisme.

1. L'article est-il à peine commencé que les cycles de conférences proposées par l'IC sont qualifiés par son auteur de « narration positive dans laquelle sont contournés ou réécrits les épisodes que la dictature chinoise a marqués au fer rouge... » La journaliste a-t-elle eu la moindre idée du programme des conférences, établi chaque année avec des sujets que proposent les associations des Hauts-de-France (Université pour tous de l'Artois, Association de l'éducation populaire, Lions Club Arras, Lycée Gambetta d'Arras, Conseil Régional des Hauts-de-France, Mairies d'Arras et de Saint Quentin) ? Tous les conférenciers invités sont des sinologues français ou européens reconnus dont aucun nom n'a été cité dans l'enquête.
2. La journaliste présente l'IC de l'Artois comme « l'association qui s'est installée au rez-de-chaussée du bâtiment en 2008, pilotée depuis Pékin par le Hanban, l'organe du ministère de l'Éducation chargé de la langue chinoise ». Erreur : l'Institut Confucius de l'Artois n'est pas une association, mais une entité attachée aux relations internationales de l'Université d'Artois. Il a été créé en 2008 dans le cadre de la coopération bilatérale de l'Université d'Artois et de l'Université de Nankin avec l'accord du Ministère français de l'enseignement supérieur. Il est piloté depuis sa création par le Président et le Conseil d'administration de l'université. Je suis nommée, par le Président de l'époque, Christian Morzewski, Chargée de mission aux activités interculturelles dont la direction française de l'IC. Selon une autre affirmation erronée de l'auteur, « l'IC d'Arras s'invite officiellement dans les diplômes avec son nouveau DU de management interculturel « Chine-Occident ». En réalité, le projet de création de ce diplôme universitaire est issu d'une décision de l'Université d'Artois en 2018. Il a été mis en œuvre en 2020 par le service de Formation continue de l'université qui en assure toute la gestion. Cette formation ne relève nullement de la responsabilité de l'IC.
3. En ce qui concerne « la visite au conseil régional des Hauts-de-France de Lu Shaye, l'ambassadeur de Chine en France, à l'occasion du Nouvel An chinois, en 2020 » que la journaliste compte, parmi les

succès de l'IC, nous tenons à préciser que l'IC de l'Artois a participé à l'organisation de cette célébration, mais l'hôte était bien le Conseil Régional des Hauts-de-France qui a pris l'initiative d'inviter l'ambassadeur de Chine à cette occasion.

4. Dans cet article, la question de Taïwan occupe une place importante, mais là encore, l'auteure s'affranchit des règles élémentaires d'une enquête journalistique sérieuse : le croisement des témoignages et des sources. Elle cite Sandrine Marchand, enseignante du département, selon laquelle « un espace consacré à Taïwan s'amenuisant de façon constante et où le sujet n'est enseigné que d'un point de vue littéraire ». Dans le département des études chinoises, comme dans le reste de l'université, les enseignants sont libres de choisir leur méthode pédagogique et le contenu de leurs cours. Sandrine Marchand a toute la liberté depuis qu'elle a été recrutée au titre de Maître de conférences, de décider de quelle manière elle entend enseigner la littérature taïwanaise, sans que personne n'ait à intervenir. Directrice du département que j'ai été alors, je n'ai jamais fait aucune remarque, ni sur le contenu de ses cours, ni sur la façon dont la matière est enseignée. C'est une suspicion infondée. L'autre information erronée rapporte qu'un « cours de culture générale que donnait aussi Sandrine Marchand en 2008, entièrement consacré à l'histoire de Taïwan... a tourné court : la professeure s'en est vu dépossédée au bout d'un an sans explication ». Je l'ai dit et je le répète : conformément au principe pédagogique, c'est elle-même qui a choisi de façon autonome le sujet et le contenu de ses cours. Personne d'autre ne peut l'en déposséder, si elle n'y renonçait pas elle-même. Soit dit en passant, j'ai proposé en 2008 à la maison d'Édition Tigre de Papier (Lyon) de publier le manuscrit de Sandrine Marchand, *Sur le fil de la mémoire : littérature taïwanaise des années 1970-1990*, et j'ai été en 2016 rapporteur et membre du jury de sa soutenance d'habilitation dont la synthèse porte précisément sur la littérature taïwanaise. Toujours en citant Sandrine Marchand, la journaliste affirme que « les sujets de mémoires de master...contournent la réflexion avec adresse ». C'est une supposition pour le moins gratuite et tendancieuse, car les sujets de mémoires de master, ainsi que leurs directeurs sont toujours choisis par les étudiants eux-mêmes.

5. Enfin, la journaliste évoque une soutenance de thèse de doctorat dans un cadre académique universitaire, qui n'entretient aucun rapport avec l'Institut Confucius. La doctorante a soutenu une thèse portant sur *La littérature féminine contemporaine des minorités ethniques du Xinjiang dans le contexte chinois*. La quasi-totalité des membres du jurys n'ont pas été interrogés à ce sujet par la journaliste, mais se retrouvent néanmoins accusés entre les lignes de pratiquer « une omerta intellectuelle ». Comme l'ensemble des membres du jury, Sandrine Marchand, que j'ai invitée moi-même en tant que directrice de thèse, à faire partie du jury, a exprimé sans restriction ni contrainte, suivant la procédure, son avis sur les points faibles de ce travail et voté pour lors de la délibération. Peut-être conviendrait-il de rappeler à la journaliste qu'une thèse n'est pas un quotidien rapportant les événements récents, mais un travail de recherche au long cours sur plusieurs années, portant en l'occurrence sur les œuvres littéraires publiées.

Il est infiniment regrettable qu'un journal national de référence comme *Le Figaro* publie un article où une supposée enquête se réduit à une succession de distorsions de la réalité, de scénarios fantasmés, de procès d'intention et à une pseudo-enquête bâclée.

En guise de conclusion, je voudrais mettre l'accent sur une nécessité capitale pour tous ceux qui, comme nous, travaillent dans les domaines interculturels : faire la distinction entre la Chine, dans sa diversité et la durée, et son gouvernement, entre la culture dans toutes ses dimensions et l'instance politique, entre l'enseignement et les militantismes de tous bords. La France, est-il besoin de le rappeler, a été historiquement la terre d'élection des études chinoises, figurant parmi les premiers pays d'Europe à avoir créé des chaires et des cours de chinois dans le système éducatif national, avec des professeurs et des étudiants animés par une grande ouverture d'esprit, par la volonté d'aller à la rencontre de l'autre et de mieux le connaître, autant de valeurs qui devraient croiser le « libre-échange d'idées » si cher au *Figaro*.

Arras, le 22 novembre 2021

Jin Siyan

Professeure des universités

Chargée de mission aux activités interculturelles

Université d'Artois

Directrice française de l'Institut Confucius de l'Artois